

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

Questions administratives

Questions financières

FUTURS RAPPORTS FINANCIERS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Format de présentation des rapports

2. Une des responsabilités du sous-comité des finances et du budget est de développer « la présentation des rapports afin que les rapports financiers soient transparents et faciles à comprendre, et qu'ils permettent la prise de décisions informées concernant les réalisations financières de la Convention ».
3. La présentation actuelle du programme de travail chiffré (PTC) est directement associée et conforme aux buts et objectifs de la *Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013*. Cependant, lorsqu'on utilise ce format, les activités qui s'adressent aux Parties et à d'autres acteurs sont comprises dans le programme de travail et les activités du Secrétariat.
4. Le Secrétariat a mené des consultations auprès des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et leur a demandé conseil au sujet de la présentation du budget et des rapports financiers.
5. Aux fins de la présentation du budget à la 16<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties (CoP16, Bangkok, mars 2013) pour 2014-2016 et de l'établissement des futurs rapports financiers, le Secrétariat proposera que le programme de travail chiffré soit adapté à la structure et aux activités du Secrétariat. Il restera toutefois conforme à la Vision de la stratégie.
6. La structure budgétaire proposée suivra l'organigramme des fonctions (annexe 1) du Secrétariat, comme suit:
  - a) Organes directeurs et services de conférence;
  - b) Gestion des connaissances et services d'information;
  - c) Services scientifiques;
  - d) Services réglementaires:
    - Affaires juridiques et politiques commerciales; et
    - Appui à la lutte contre la fraude

En outre, elle comprendra également:

- e) Équipement des bureaux, entretien et services
7. Un modèle de présentation du programme de travail chiffré proposé pour 2014-2016 figure à l'annexe 2.
  8. À la CoP16, conjointement avec le PTC proposé, le Secrétariat présentera l'affectation des fonds proposée et le budget de fonctionnement au titre du fonds d'affectation spéciale CITES (CTL), financé par les contributions des Parties. Le modèle de présentation du budget du fonds d'affectation spéciale pour 2014-2016 est représenté dans l'annexe 3. Il suit le modèle de budgétisation type des Nations Unies.

9. Le Secrétariat établira aussi l'estimation du budget en appui aux activités de la CITES financées par des fonds de contrepartie ou des fonds externes, relevant du code QTL. Comme le CTL, le QTL sera ajusté au programme de travail chiffré. L'annexe 4 montre le modèle de présentation du budget QTL pour 2014-2016, qui suit le même format que le CTL.

#### Propositions budgétaires

10. Le Secrétariat propose de présenter deux scénarios de budget à la CoP16, qui sont les suivants:
- a) *Status quo* du Secrétariat. Ce scénario prévoit un budget sans croissance réelle pour 2014-2016, qui maintient le nombre actuel de membres du personnel et les dépenses de fonctionnement actuelles. L'estimation du coût des salaires du personnel est basée sur les coûts salariaux standard des Nations Unies pour 2013 (version 11) et a été ajustée en procédant à une augmentation de 4 % par an des coûts salariaux standard pour 2013. En se basant sur cet ajustement, il est prévu qu'une hausse des contributions d'environ 24 % sera nécessaire pour maintenir le *status quo*. Cette hausse prend en compte l'augmentation du budget de 9 % qui a été couverte par le prélèvement sur la réserve pour 2012-2013. Le report de cette augmentation budgétaire a nécessité une hausse importante des contributions qui, sans cette mesure, aurait été de 15 %.
  - b) *Status quo* avec un ajustement des dépenses de fonctionnement. Ce scénario maintient le nombre actuel de membres du personnel, mais comporte une augmentation des dépenses de fonctionnement, basée sur une analyse des dépenses actuelles, en particulier pour la traduction des documents, les dispositifs logistiques aux réunions des comités, l'entretien des bureaux, etc.
11. Les quotes-parts des Parties seront basées sur le barème des Nations Unies approuvé par l'Assemblée générale en octobre 2012 et publié en février 2013; elles ont été ajustées conformément à la pratique habituelle pour tenir compte du fait que tous les membres des Nations Unies ne sont pas Parties à la CITES.
12. Un consultant est en train d'achever une analyse initiale, financée par le PNUE, sur les budgets et effectifs en personnel des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et des divisions du PNUE. L'analyse sera présentée comme un document d'information à la session du Comité dès qu'elle sera disponible. Des versions précédentes de ce document montrent que le Secrétariat de la CITES est équivalent au plus petit des secrétariats des conventions parmi ceux qui ont été analysés, et qu'il est beaucoup moins important que certains.
13. Le type de soutien apporté aux secrétariats des AME par les pays hôtes varie d'une convention à l'autre et est présenté dans différents accords. Il peut prendre diverses formes, par exemple: soutien financier direct, loyer gratuit ou subventionné, mise à disposition gratuite des locaux pour les réunions, etc. Dans certains cas, les Conventions ont largement bénéficié d'un soutien financier supplémentaire, en particulier celles qui ont été adoptées récemment. Le Secrétariat de la CITES ne reçoit pas de soutien financier supplémentaire du pays hôte. Néanmoins, comme les autres secrétariats des AME basés à Genève et les bureaux du PNUE, il reçoit des contributions en nature du Gouvernement suisse, comme l'entretien des bureaux subventionné par le pays hôte et l'utilisation gratuite du centre de conférence pour les réunions qui ont lieu à Genève.
14. Les informations ci-après sont un récapitulatif incomplet du type de soutien apporté actuellement à quelques secrétariats des AME:
- a) Secrétariat de la Convention de Stockholm, Genève (Suisse)  
Il reçoit une contribution annuelle totale de 2 000 000 francs suisses du Gouvernement suisse, y compris la quote-part annuelle. À partir de 2012-2013, 75 % de cette contribution sont alloués au fonds d'affectation générale et 25 %, au fonds d'affectation volontaire pour apporter un appui notamment aux participants des réunions de la convention et aux activités conjointes.
  - b) Secrétariat de la Convention de Rotterdam, situé à Genève (Suisse) et à Rome (Italie)  
Il reçoit 1 200 000 euros par an, versés conjointement par les Gouvernements suisse et italien. Ce montant est alloué au fonds d'affectation générale de la convention. Les quotes-parts annuelles sont versées en plus par les deux Parties.
  - c) Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal (Canada)

La CoP10, dans sa décision sur le budget, « exprime sa gratitude au gouvernement canadien, en tant que pays hôte de la Convention, pour son soutien très renforcé apporté au Secrétariat, et se félicite de la contribution annuelle à ce jour de 1 082 400 dollars versée en 2010 par le Canada et la province de Québec pour le fonctionnement du Secrétariat, qui sera majorée de 2% par an et dont 83,5% ont été alloués par an pour équilibrer les contributions des Parties à la Convention pour l'exercice biennal 2011-2012. »

d) Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Bonn (Allemagne)

Le Gouvernement allemand met à disposition gratuitement les locaux et assure l'entretien des bureaux.

15. Les Parties souhaitent peut-être étudier la possibilité d'établir une contribution annuelle minimale pour chaque Partie, par exemple de 250 ou 500 USD.
16. Les effectifs du personnel du Secrétariat ont diminué ces dix dernières années. Il convient de noter que les ressources en personnel ont été réduites, alors que la structure prévue pour réaliser le programme de travail a été élargie et va bien au-delà du mandat initial du Secrétariat: le nombre de Parties a augmenté, l'organisation des réunions du comité prend beaucoup de temps et un nombre croissant de décisions et de résolutions sont adoptées à chaque session de la Conférence des Parties.
17. Actuellement, le Secrétariat est composé de 26 postes qui étaient tous occupés en 2000 et 2001. Cependant, les effectifs ont diminué progressivement en raison du départ à la retraite ou de la démission de membres du personnel, qui n'ont pas été remplacés. Le tableau des effectifs ci-dessous montre la diminution des effectifs en personnel, en nombre et en pourcentage, depuis 2000. Il montre aussi l'augmentation du nombre de Parties dans la même période à la fin de chaque année, exprimée aussi en pourcentage, depuis 2000. (Pour 2012, c'est le nombre des Parties à la date de la rédaction du présent document qui est indiqué, mais le Secrétariat sait qu'au moins sept États non Parties sont sur la voie de l'adhésion.)

<u>Année</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Diminution des effectifs en %</u>	<u>Nombre de Parties</u>	<u>Augmentation du nombre de Parties en %</u>
2000	26	0 %	152	0 %
2001	26	0 %	155	2,0 %
2002	24	7 %	159	4,6 %
2003	24	7 %	163	7,2 %
2004	24	7 %	165	8,5 %
2005	24	7 %	168	10,5 %
2006	24	7 %	169	11,2 %
2007	23	11 %	172	13,2 %
2008	23	11 %	173	13,8 %
2009	22	15 %	175	15,1 %
2010	20	23 %	175	15,1 %
2011	20	23 %	175	15,1 %
2012	19	26 %	175	15,1 %

#### Sous-comité des finances et du budget

18. Dans la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP15), intitulée « Constitution des comités », paragraphe d), la Conférence des Parties décide:

*que la Conférence des Parties ou le Comité permanent peut constituer des groupes de travail ayant des mandats particuliers, afin de traiter des problèmes particuliers. Ces groupes de travail ont une durée limitée, qui n'excède pas la période allant jusqu'à la session suivante de la Conférence des Parties, mais qui peut être prolongée à ce moment-là, s'il y a lieu. Ils font rapport à la Conférence des Parties et, sur requête, au Comité permanent.*

19. Dans la résolution Conf. 15.1, intitulée « Financement du programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2012 et 2013 », la Conférence des Parties:

*CHARGE le sous-comité des finances et du budget du Comité permanent de faire rapport aux sessions du Comité permanent et de la Conférence des Parties sur les recommandations concernant tous les documents et propositions sur les finances et le budget préparés par ses membres.*

20. Cette instruction exprime le souhait de la Conférence des Parties de donner au sous-comité des finances et du budget un statut durable dans le cadre du Comité permanent. Le Secrétariat propose donc que la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP15) soit modifiée afin de refléter cette intention. Sinon, le Comité permanent devra rétablir le sous-comité des finances et du budget après chaque session de la Conférence des Parties. Si le Comité permanent est d'accord, ce point peut être traité dans le contexte de la révision des résolutions sur le fonds qui est entreprise en préparation de la CoP16.

21. Le mandat du sous-comité des finances et du budget mentionne aussi la responsabilité qui lui incombe de remplir le mandat énoncé dans la résolution Conf. 14.1. Ce point doit être modifié pour tenir compte de la résolution Conf. 15.1.

#### Recommandations

22. Le Secrétariat demande au Comité permanent:

- a) de prendre en compte sa recommandation relative au sous-comité des finances et du budget;
- b) d'examiner le présent rapport; et
- c) de faire part de ses observations dans la préparation des discussions budgétaires qui auront lieu pendant la 16<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties.